SOMMAIRE

Formations et cursus p. 4
Insertion professionnelle p. 6
Réussite p. 8
Vie étudiante p. 10
Mobilité internationale p. 12
Handicap p. 14

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Une publication du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en partenariat avec l'Étudiant

l'Etudiant 23, rue de Châteaudun, 75308 Paris cedex 09, tél. 01.75.55.40.40.
Internet : www.letudiant.fr
Coordinatrice : Hélène Lesourd
Rédaction : Camille Pons
Secrétariat de rédaction : Martine Favier
Iconographie : Amandine Bollard
Conception graphique : Éliane Degoul
Directrice artistique : Isabelle Glomaud
Photo de couverture : Steve Murez
Fabrication : Pascale Supernant
Impression-brochage : Roularta Printing (Belgique)

Édito

L'Université, un choix de réussite

THIERRY MANDON, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Vous êtes de plus en plus nombreux à poursuivre des études supérieures. Ce choix est un moment essentiel de votre vie, qui prépare votre parcours professionnel et personnel. Nous voulons tout mettre en œuvre pour que ce choix soit une réussite.

Votre choix est aussi une chance pour notre pays. Un diplômé de l'enseignement supérieur renforce notre société, consolide notre économie et donne sens aux efforts fournis par la nation pour notre système public d'éducation et d'enseignement supérieur. Le président de la République a fixé l'objectif que 60% d'une classe d'âge deviennent diplômés de l'enseignement supérieur (ce taux est de 44% aujourd'hui) dans les 10 ans qui viennent. C'est un défi individuel autant que collectif.

L'Université offre des diplômes de haut niveau, appuyés sur les laboratoires de recherche, et cette brochure vous permettra de mieux les connaître, de comprendre comment favoriser votre insertion professionnelle, d'envisager de vous former à l'étranger au cours de vos études universitaires. Vous trouverez aussi des informations précieuses sur l'aide à la réussite, la vie de campus, le soutien pour les étudiants en situation de handicap.

Un bon choix d'orientation doit être préparé très en amont du baccalauréat. Anticiper activement ce moment vous permettra d'étudier toutes les possibilités qui s'offrent à vous, de voir quels sont les débouchés de chacune, d'échanger avec des professionnels. Votre choix d'orientation doit être le fruit de votre démarche. Nous mettons tout en œuvre pour vous aider et permettre à chacun d'entre vous de construire un parcours de réussite, grâce aux conseillers d'orientation, aux chefs d'établissement, aux professeurs principaux, aux personnels des universités qui participent aux actions d'orientation. N'hésitez pas à faire appel à eux et à leur demander conseil !

Certes, le portail APB est à votre disposition pour que vous puissiez exprimer vos vœux, mais il ne remplace pas les échanges avec toutes celles et ceux qui sont là pour vous aider à formuler les bons vœux. Il fournira cette année encore plus d'informations concernant les critères d'entrée, les taux de réussite, l'insertion professionnelle de chaque filière, de manière à nourrir votre réflexion. Cette exigence de transparence des débouchés est essentielle pour que vous puissiez faire des choix en toute connaissance de cause.
Enfin, les salons auxquels le ministère s'associe, constituent un précieux moyen de découvrir des métiers et des formations, de discuter d'un projet professionnel, de trouver des réponses à vos questions, dans un cadre sympathique et convivial.

Pour vous aider à construire votre parcours de réussite, le président de la République a annoncé le 1er octobre 2015 le Plan national pour la vie étudiante, dont les 35 mesures visent à améliorer votre future vie quotidienne en tant qu'étudiante ou étudiant, à favoriser votre réussite et à accompagner votre prise d'autonomie.

Je vous souhaite de trouver le meilleur chemin vers votre avenir, et une belle réussite !

Construisez votre p arcours sur mesure

Il et elle en parle

© C. Bellavia pour l'Etudiant

ANNE-LAURE DUBRESSON est étudiante en master 1 finance à l'IAE de l'université Toulouse 1 Capitole.

« Je suis entrée à l'IAE dès la troisième année de licence de management. C'est une bonne formation, grâce aux enseignants et aux cours qui nous présentent la réalité des entreprises. En TD et en TP, nous faisons des études de cas concrètes : pour trouver le système d'information le plus adapté de telle entreprise par exemple. En M1, nous avons un projet de travail en groupe et nous devons faire un stage de deux à quatre mois. L'accès à une plateforme en ligne, IAE Link, nous permet aussi d'échanger avec le réseau des anciens, de trouver des informations sur les stages, d'accéder à des offres d'emploi, de déposer notre CV... Enfin, il est possible au sein de l'association IAE junior conseil de réaliser de vraies missions. Un premier pas vers la vie professionnelle. »

DU BAC + 2 À BAC + 8

Filière professionnalisante ou générale ? Le choix de l'une ou de l'autre entrée n'est pas définitif et peut mener d'un niveau bac + 2 à bac + 8. DUT (diplôme universitaire de technologie)et DEUST (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) sont les premiers diplômes, de niveau bac + 2, dans les filières plutôt tournées vers la pratique. Il est ensuite possible de poursuivre en un an une licence professionnelle ou des études plus longues (école d'ingénieurs, école de commerce…). Dans les filières plus générales, la licence est le premier niveau de diplôme (bac + 3). Vous pourrez continuer en master (bac + 5). Pour intégrer le monde de la recherche, il faudra obtenir un doctorat (bac + 8).

Vous vous spécialisez progressivement

La formation universitaire avance par étapes. Elle vous permet de vous orienter progressivement grâce à des intitulés de formations aujourd'hui plus lisibles. L'Université propose des études courtes et des études longues, et vous donne, à chaque niveau de diplôme, l'occasion de faire le point sur vos envies, de passer des unes aux autres, de changer de filière…

- **En filières scientifiques** (maths, physique, chimie, biologie, informatique...), toutes les spécialisations sont possibles, avec une quinzaine de mentions en licence.
- **En filières lettres, langues ou sciences humaines et sociales** (géographie, histoire, sociologie, droit...), des parcours spécialisés mènent à l'enseignement, aux métiers de la communication, du journalisme, du tourisme, de l'urbanisme, de la conservation du patrimoine, de la traduction, du marketing international… En droit et en économie-gestion, le choix est large, depuis le DUT GEA (gestion des entreprises et des administrations) jusqu'à des dizaines de mentions de master en passant par de nombreuses licences professionnelles.
- **Dans le domaine des arts** (arts plastiques, du spectacle, histoire de l'art...), les spécialisations varient de la médiation artistique aux métiers de directeur artistique, designer...

Vous pouvez opter pour une école de management ou d'ingénieurs

Les universités abritent une centaine d'écoles d'ingénieurs qui proposent un large panel de spécialisations (électronique, biosciences, énergétique, télécommunications...). Certaines sont accessibles immédiatement après le bac, c'est-à-dire dès le cycle préparatoire qui dure deux ans, cycle suivi par la formation d'ingénieur qui se déroule en trois ans. Vous pouvez aussi intégrer l'un des 32 IAE (instituts d'administration des entreprises devenus écoles universitaires de management), équivalents des Business Schools anglaises et qui n'ont rien à envier aux écoles de commerce.

Vous pouvez vous former à l'enseignement

Le métier d'enseignant est accessible à l'université avec les masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). Ces formations préparent aux concours et aux métiers de l'enseignement des premier et second degrés. Il est possible dans certaines universités de suivre le cursus en apprentissage.
Pour devenir enseignant-chercheur à l'université, vous devez passer un doctorat dans une spécialité que vous aurez choisie.

L'OFFRE DE FORMATION C'EST :

45 intitulés de licences

173 intitulés de licences professionnelles

251 spécialités de masters

REBONDIR VERS D'AUTRES FILIÈRES

De et vers la PACES : si vous échouez à l'issue de la Première année commune aux études de santé, vous pourrez vous réorienter vers d'autres filières comme ingénieur, droit ou sciences. À l'inverse, des universités proposent des licences pour intégrer directement la deuxième année des études de santé.
De et vers les prépas : des parcours permettent à des étudiants de prépa qui n'intègrent pas une école d'entrer directement en deuxième ou troisième année de licence. À l'inverse se créent des passerelles pour faciliter aux étudiants de l'université l'accès en prépa sur des places vacantes. Renseignez-vous auprès des UFR (unités de formation et de recherche).

Il et elle en parle

© T. Bellavia pour l'Etudiant

TIMOTHÉE GOUBERT a validé son master 2 métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation à l'université Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense. Il enseigne pour sa première année dans trois écoles de Garches et de Saint-Cloud.

« Le M1 est une très bonne préparation aux concours car la formation jongle bien entre acquisition de connaissances et pédagogie-didactique. Mieux, on y développe l'esprit critique : que pensez-vous de ce manuel ? qu'auriez-vous fait ? Quant aux deux stages, ils constituent un bon moyen de vérifier si le métier nous plaît tout en nous mettant un pied à l'étrier. Parmi les atouts du M2 figurent les cours où l'on nous enseigne à poser notre voix et à maîtriser notre gestuelle, et ceux durant lesquels nous échangeons sur nos pratiques. »

InfosPlus

DES DÉBOUCHÉS NOMBREUX EN ÉTUDES DE SANTÉ

Les études de santé (médecine, odontologie, maïeutique et pharmacie) sont longues (5 à 11 ans après le bac) mais, à condition de passer le cap de la PACES, les perspectives d'emploi sont nombreuses. À l'issue du deuxième cycle des études de médecine, les ECN (épreuves classantes nationales) permettent de choisir sa spécialité ainsi que son centre hospitalier universitaire.

LA PLURIDISCIPLINARITÉ, UNE VALEUR AJOUTÉE

Parcours pluridisciplinaires, enseignements complémentaires, optionnels ou libres dans d'autres disciplines que la vôtre vous permettent de renforcer votre culture générale, multiplier les compétences ou affiner votre projet. Il est possible de se préparer au professorat en licence de biologie, de cibler le secteur de la science en information et communication...

L'Université à l'écoute du monde professionnel

STAGES : SUIVEZ LE GUIDE

Le guide interactif des stages étudiants, réalisé par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, répond aux questions pratiques que vous vous posez : la convention de stage est-elle obligatoire ? Combien serez-vous rémunéré ? Quels sont vos droits… ?

À consulter sur www.enseignementsup-recherche.gouv.fr.

Il et elle en parle

© Jérôme Plon pour l'Etudiant

JEANNE VENTRE est étudiante à l'université Pierre-et-Marie-Curie en master 1 CMI (cursus de master en ingénierie), spécialité mécanique des fluides. Elle a réalisé son stage obligatoire de licence 1 dans l'entreprise SNECMA.

« J'ai travaillé dans une usine, au contact des ouvriers qui fabriquent des pièces de moteur d'avion. J'avais deux missions : établir un système de gestion et d'approvisionnement des outils et répertorier les demandes d'améliorations. J'ai découvert le monde de l'industrie et de son fonctionnement. J'ai expérimenté des méthodes de travail, appris à m'organiser et à cibler les bons interlocuteurs. J'ai également pris des initiatives pour améliorer le travail. Je sais maintenant ce qu'est le métier d'ingénieur et ce stage m'a définitivement confortée dans mon choix ! »

Vous êtes formés pour et avec le monde professionnel

Les formations intègrent de plus en plus les attentes des entreprises. DUT, licences pro et masters sont conçus en lien avec les branches professionnelles et les besoins du marché du travail. Des professionnels sont même sollicités pour intervenir dans les cours.

Vous faites des stages

Effectuer un stage est souvent une étape essentielle pour vous préparer à intégrer le monde du travail. Et, parfois même, c'est le point de départ de toute vie professionnelle ! Les stages s'étendent progressivement à tous les niveaux de formation, dans les filières professionnelles et générales. Certains établissements les rendent obligatoires en licence. D'autres les encouragent via la validation d'ECTS (European Credits Transfer System). Le stagiaire bénéficie d'un double suivi : par un enseignant-référent au sein de l'université et par un tuteur au sein de l'organisme d'accueil.
Ces stages donnent droit, dès lors qu'ils sont effectués sur plus de deux mois au cours de la même année universitaire, à une gratification minimale de 3,60 € par heure. Par exemple, un stage de 145 heures mensuelles est rémunéré 522 € par mois. Un simulateur vous permet de calculer le montant de la gratification en fonction de vos heures à l'adresse suivante : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R40280.

Vous pouvez suivre votre formation en alternance

De plus en plus de formations sont aujourd'hui accessibles en alternance. L'alternance allie formation théorique au sein de l'université et apprentissage dans une entreprise. En contrat d'apprentissage, vous touchez une rémunération qui varie de 41 à 78 % du SMIC. Principalement proposée dans les filières de l'industrie électrique et électronique, la banque, l'assurance, l'immobilier et l'information-communication, l'alternance se développe aujourd'hui dans les filières sciences humaines et sociales.

Vous êtes accompagnés tout au long du cursus

De nombreux outils et services vous accompagnent dans votre recherche d'emploi. Les BAIP (bureaux d'aide à l'insertion professionnelle) proposent, en partenariat avec des structures spécialisées comme l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), des conférences thématiques ainsi que des ateliers : rédaction de CV et de lettres de motivation, préparation aux entretiens, constitution d'un réseau professionnel…
En plus de ces accompagnements, certains DU (diplômes universitaires propres à chaque établissement) ou UE (unités d'enseignement) portent sur de la gestion de projet et sur des mises en situation professionnelles.

90 % des titulaires d'un master

92 % des titulaires d'une licence professionnelle

89 % des titulaires d'un DUT (diplôme universitaire de technologie)

ONT UN EMPLOI 30 MOIS APRÈS L'OBTENTION DE LEUR DIPLÔME

Source : enquête annuelle 2014 sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université réalisée par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Il et elle en parle

© S. Lambert / Kaïros pour l'Etudiant

PAUL DE PRÉVILLE est titulaire d'un master 1 marketing & stratégie et a obtenu le statut d'étudiant-entrepreneur à l'université Paris-Dauphine.

« Entre le M1 et le M2, je devais faire une année de césure avec un stage. J'ai choisi de lancer YouShould, une plate-forme de réservation de bars pour des événements privés… Mais cette activité n'était alors pas reconnue. J'ai obtenu le statut d'étudiant-entrepreneur en 2015. Il m'a permis de conserver ma carte d'étudiant. Et il a surtout changé le regard que l'université portait sur moi : je suis un entrepreneur, mon expérience pourra être reconnue comme un stage qui me permettrait de continuer en M2. Ce statut permet de se lancer en étant protégé. Au sein du PEPITE, des enseignants et des anciens étudiants qui ont monté leur boîte nous conseillent sur la façon de lever des fonds, de trouver un associé… Et nous faisons du coworking avec les autres étudiants-entrepreneurs. Ce qui est très motivant : nous partageons les bonnes pratiques et les bonnes personnes aussi ! »

MONTEZ VOTRE START-UP DÈS LA FAC

ÉTUDIANT-E ENTREPRENEUR

Si vous avez un projet de création d'entreprise, vous pouvez demander le statut national d'étudiant-entrepreneur. Ce statut vous donne accès à un accompagnement spécifique assuré par l'un des 29 **PEPITE** (Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) implantés sur les campus : suivi par un enseignant et un référent externe, accès à un espace de coworking, possibilité de signer un contrat avec une structure du type couveuse… D'autres mesures accompagnent l'entrepreneuriat : des formations, des concours de création et d'idées. Et vos démarches peuvent être valorisées dans les cursus.

InfosPlus

DES RENCONTRES AVEC LES PROFESSIONNELS

Parcours, débouchés, conseils pour s'insérer sur le marché du travail… vous pourrez vous informer dans le cadre de rencontres avec des professionnels ou des anciens étudiants. Des forums de recrutement ou des speed dating sont aussi organisés, par domaines de formation ou dédiés au recrutement de stagiaires ou d'apprentis.

PROJETS TUTORÉS, ÉTUDES DE CAS, SIMULATIONS…

Les expériences d'immersion en situation réelle de travail se multiplient. Études de cas, projets tutorés encadrés par des professionnels, jeux de rôles, simulations ou jeux sérieux en ligne sont l'occasion de mettre en pratique vos connaissances et d'acquérir les compétences attendues par le monde du travail.

L'Université vous conduit vers la réussite

Il et elle en parle

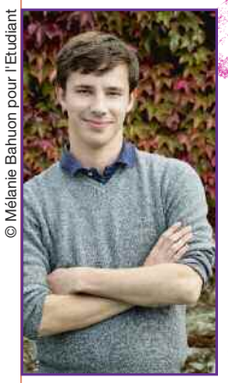

© Mélanie Bahuon pour l'Etudiant

HADRIEN ROBIDAS est étudiant en troisième année de médecine à l'université d'Angers. Il a bénéficié du tutorat lorsqu'il a dû refaire sa première année de PACES.

« J'ai pu assister à des séances de QCM organisées par les deuxièmes années. Ces temps de questions-réponses sont l'occasion de revenir sur les points difficiles des cours. Tous les jeudis, nous pouvions aussi passer l'épreuve de la colle notée, préparée et corrigée par les deuxièmes années, relue par les enseignants ou les troisièmes années, et à l'issue de laquelle nous étions classés. Tout comme aux concours blancs organisés chaque semestre. Ces classements nous permettent de savoir où nous en sommes et de voir sur quelles matières nous devons porter davantage l'effort. C'est très rassurant. L'autre avantage de ce tutorat est qu'il est assuré par des étudiants. Il y a un effet de proximité : ils sont passés par là, sont un peu des modèles et nous sommes particulièrement attentifs à ce qu'ils disent. L'entraide et le soutien sont la clé du succès du dispositif. »

ACCROCHEZ-VOUS, VOUS N'ÊTES PAS SEUL

Un travail spécifique est fait en direction des « décrocheurs » : une personne-relais (tuteur, enseignant-référent) les relance et les accompagne afin de trouver des solutions pour ne pas perdre une année. Dans certaines universités, les étudiants de première année de licence les plus en difficulté peuvent bénéficier d'une remise à niveau en français.

Des tuteurs vous accompagnent

Les universités sont particulièrement engagées dans la réussite en licence. Parmi les différents dispositifs qui permettent de vous accompagner dans votre parcours, figure le tutorat, largement mis en place dans les établissements. Vous pouvez ainsi bénéficier, quelques heures par semaine, de l'aide et du suivi d'étudiants de licence plus avancés, de master ou de doctorat, voire d'enseignants de votre UFR (unité de formation et de recherche). Les séances de tutorat peuvent porter sur la révision des cours ou sur la méthodologie. Elles peuvent être l'occasion de mises en situation de concours ou d'examens blancs.

Des enseignants vous conseillent et vous orientent

Des universités ont mis en place un dispositif d'enseignants-référents. L'un d'entre eux sera votre interlocuteur privilégié tout au long de la première année universitaire. Certains sont présents dès les journées de pré-rentrée pour vous guider dans la procédure d'inscription pédagogique, vous aider à vous repérer sur le campus, vous éclairer sur les calendriers, le fonctionnement… Au-delà du rôle de conseil pour l'élaboration de votre projet de formation, les enseignants-référents peuvent vous proposer des solutions s'ils détectent des difficultés méthodologiques (conseils, tutorat...), mais aussi vous orienter vers des aides adaptées (logement, ressources...) en cas de difficultés personnelles. Dans certaines universités, l'enseignant-référent peut intervenir en deuxième année de licence pour faciliter votre orientation.

Nouveaux outils et nouvelles façons d'apprendre

Le numérique aussi est mis au service de la réussite étudiante. Tous les étudiants ont accès à un ENT (espace numérique de travail). Selon les universités, l'ENT contient une messagerie électronique, des annuaires de personnels et d'étudiants, de la documentation en ligne, des plateformes pédagogiques…

Cet espace numérique de travail donne accès à des ressources pédagogiques et à des formations en ligne. Il facilite de nouvelles manières d'enseigner, davantage interactives. La pédagogie inversée en est une illustration. Les étudiants sont invités à travailler chez eux, en amont du cours, à partir de contenus mis à disposition sur l'ENT. Le cours en présence devient alors un espace pour mettre les connaissances en perspective, poser des questions, creuser le sujet, débattre…

Le portail Sup-Numérique, nouvelle version du portail FUN (France université numérique), présente les initiatives et possibilités en la matière (www.sup-numerique.gouv.fr). C'est un guichet unique qui rassemble plus de 30 000 ressources pédagogiques d'aide à l'apprentissage pour toutes les disciplines et tous les niveaux dans l'enseignement supérieur (vidéos, web-documentaires, tutoriels, logiciels…). Il donne accès aux MOOCs de la plateforme FUN-MOOC et, à terme, présentera l'ensemble des formations en ligne proposées sur le territoire national.

Il et elle en parle

© O.Guerrin pour l'Etudiant

MARINE CHANCEL est en deuxième année de médecine à l'université Joseph-Fourier à Grenoble. Elle est formée via un dispositif de pédagogie inversée.

« Aucun des cours n'est en amphi. Nous les suivons sur Internet et nous avons chaque semaine deux fois deux heures de séance d'enseignement présentiel interactif pour deux matières différentes, durant lesquelles les professeurs répondent aux questions et reviennent sur les points clés du cours. Ces séances sont très efficaces, elles permettent de retenir plus facilement. Internet nous permet de revoir les cours autant de fois que nous le voulons, ce qui n'est pas possible en amphi, et si nous ne comprenons toujours pas, nous pouvons poser la question au cours des séances. Qui sont réellement interactives : les profs nous font participer à des QCM via des systèmes de votes, des tablettes ou encore des télécommandes. Et de leur côté, ils vont immédiatement à l'essentiel, sans se disperser. »

APPRENDRE AUTREMENT AVEC LES MOOCS

190 MOOCs (Massive Open Online Courses : cours gratuits en ligne, ouverts à tous) ont été mis en ligne depuis octobre 2013 sur la plateforme FUN-MOOC. Ils comptent près d'un million d'inscrits. Ils associent des ressources numériques (vidéos, textes, images…), des activités pédagogiques et du travail collaboratif (quiz, forum, réseaux sociaux, tutorat, évaluations…) et se déroulent avec plusieurs milliers d'apprenants simultanément.Ils couvrent de nombreux domaines : le management, le leadership, la gestion des contrats de travail en entreprise, les causes et les enjeux du changement climatique, l'agroécologie...

InfosPlus

LA PÉDAGOGIE PAR L'ACTION ET L'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES

De plus en plus d'universités montent des « laboratoires de fabrication ». Ces fablabs permettent de valoriser l'apprentissage par l'action. Les étudiants fabriquent eux-mêmes des produits innovants en utilisant des équipements de fabrication numérique et plus traditionnels. Les fablabs sont aussi ouverts aux enseignants, porteurs de projet... Ils permettent ainsi d'échanger compétences et expériences. Robots téléguidés, vestes de cycliste à clignotants en LED, ou encore potager urbain qui gère automatiquement l'humidité, la température et l'exposition nécessaires à la croissance des plantes, y ont déjà été conçus.

La vie étudiante, facteur de réussite

Il et elle en parle

© Photo fournie par le témoin Marine pour l'Etudiant

MARINE a obtenu son master 2 droit du travail et de la protection sociale à l'université de Bordeaux et travaille en tant que chargée des relations sociales dans une entreprise d'aéronautique. Elle a passé une visite médicale en licence 1.

« Une infirmière m'a fait un bilan puis elle m'a montré les locaux et m'a présenté tous les spécialistes, que l'on peut consulter en plus du généraliste (dermatologue, gynécologue, allergologue, sophrologue…). Nous n'avons pas besoin d'avancer les frais. Sans cette visite, je n'aurais pas pu me faire suivre par une diététicienne. Je conseille le service à tous car il est situé sur le campus et les heures d'ouverture sont adaptées à notre emploi du temps. »

SPORT, CULTURE ET VIE D'ÉTABLISSEMENT

La vie sociale, culturelle et sportive commence souvent dès la rentrée. Durant l'année, les services des sports des universités (SUAPS) proposent de nombreuses activités sportives gratuites ou à des prix très attractifs. De même, les services culturels organisent de multiples manifestations : spectacles de théâtre, de danse, concerts, expositions… Vous pouvez également pratiquer des activités artistiques dans des domaines très variés, grâce aux nombreux ateliers proposés. Les associations étudiantes, qui œuvrent dans tous les domaines (culture, sport, humanitaire…), vous donnent l'occasion de vous engager et vous permettent aussi de créer des liens. S'investir dans une association peut être un plus, surtout quand le bénévolat est valorisé dans votre cursus. Vous pourrez aussi contribuer à améliorer les conditions de vie et de travail sur le campus en adhérant à une organisation syndicale ou en participant aux élections de vos représentants dans les instances de votre établissement ou de votre CROUS.

Des logements et une restauration à des prix attractifs

Différents services accompagnent votre entrée à l'Université. L'un de vos principaux interlocuteurs est le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires). Il gère les restaurants et les logements universitaires. Sur tout le territoire, des cités universitaires permettent d'accueillir les étudiants sur critères sociaux. D'ici à la fin 2017, plus de 40 000 nouveaux logements étudiants s'ajouteront aux 163 000 déjà existants. Les chambres universitaires offrent le double avantage d'avoir un loyer à prix modéré (de 200 € à 400 € en moyenne, selon qu'il s'agit d'une chambre ou d'un appartement) et d'être proches de votre université. Quant aux restaurants universitaires, ils proposent un repas complet et équilibré pour un prix imbattable (3,25 €). Sur les campus, vous trouverez également des cafétérias ou des sandwicheries.

Vous pouvez obtenir des bourses et des aides

Il existe différents dispositifs d'aide et d'accompagnement. Ils sont également gérés par le CROUS. La principale aide est la bourse sur critères sociaux, qui tient compte des ressources et des charges de votre famille. Cela peut aller de la simple exonération des droits d'inscription et de la cotisation à la Sécurité sociale jusqu'à l'attribution d'une aide annuelle de 5 545 €. Les étudiants « en situation d'autonomie avérée » peuvent bénéficier d'une aide qui s'élève de 4 000 € à 5 500 € par an. En cas de difficultés soudaines ou particulièrement graves, une aide spécifique peut aussi être débloquée par le CROUS. Pour bénéficier de ces aides financières et de logement, vous devez constituer, à partir du 15 janvier précédant la rentrée, votre DSE (dossier social étudiant) sur le site Internet du CROUS de votre académie (consultez aussi www.cnous.fr).

Vous avez accès à un service de soins sur le campus

Un rhume ? La grippe ? Un coup de déprime ? Votre médecin de famille est éloigné ? Les universités se préoccupent aussi de votre santé. Vous pouvez consulter gratuitement différents médecins, généralistes ou spécialistes, exerçant dans le centre de santé de votre université, afin de mettre à jour vos vaccins, de vous faire délivrer un certificat médical, de bénéficier d'un suivi en urgence, d'avoir une écoute psychologique…

Une vie de campus dès votre arrivée

Pour faciliter votre intégration, des temps d'accueil sont souvent organisés dans les universités. Au programme, visite du campus et de la ville, mais aussi organisation de rencontres sportives, avec les associations, ou rendez-vous festifs.

UNE CAUTION À LA CLÉ

La CLÉ (caution locative étudiante) permet aux étudiants dépourvus de garant personnel, d'accéder à un logement dans le parc locatif privé.
Le principe : l'État se porte garant pour vous.
La demande de caution locative étudiante s'effectue auprès des **CROUS**. Une réponse vous sera adressée sous 24 heures.

Il et elle en parle

© D. Nowak pour l'Etudiant

CHARLOTTE COUCHUT a obtenu sa licence pro assurance banque-finance à l'université de Franche-Comté. Elle a participé à la Nocturne étudiante lorsqu'elle est entrée en IUT à Montbéliard.

« De 20 heures à 4 heures du matin, tous les étudiants de la ville étaient conviés à visiter le musée du Château, le Centre régional d'art contemporain et le Pavillon des sciences, à Montbéliard, avant une soirée festive à la salle des musiques actuelles d'Audincourt. Je venais de Luxeuil-les-Bains (70) ; en plus d'être loin de ma famille, j'arrivais dans un cadre totalement inconnu : nouvelle ville, nouvel univers et moins encadré qu'au lycée. J'avais peur de me retrouver toute seule. Ce que j'aime dans la Nocturne, c'est que ce n'est pas une banale soirée étudiante. Les visites ont des vertus culturelles et pédagogiques, mais aussi pratiques, puisqu'on découvre la ville. Et cela permet de rencontrer du monde, y compris des autres promos ou des autres écoles. »

InfosPlus

UN PORTAIL VIE ETUDIANTE : WWW.ETUDIANT.GOUV.FR

C'est l'adresse à laquelle vous trouverez toutes les informations liées à la vie étudiante : vos droits et aides, y compris à la mobilité (études à l'étranger), les services de la vie quotidienne (restauration, transports, santé et protection sociale), les activités sportives, culturelles, associatives. Vous pourrez également y effectuer toutes vos démarches (demandes de bourses, de logement…) dès la rentrée 2016.

DES IDÉES, DES AIDES

Si vous souhaitez créer votre propre association ou monter un projet associatif, votre établissement peut vous aider. Le FSDIE (fonds de solidarité et du développement des initiatives étudiantes) peut vous attribuer une subvention pour vous aider à mener à bien des initiatives culturelles, artistiques, d'animation…

Des universités sans frontières

Il et elle en parle

© Florrice Brochoire pour L'Etudiant

RAMATOULAYE SOW suit un master 2 management international à l'université du Havre. Elle a bénéficié de plusieurs aides dans le cadre d'une mobilité Erasmus+ effectuée en master 1.

« J'ai fait un séjour d'un an à l'université de Southampton Solent, en Angleterre. J'ai bénéficié d'une bourse Erasmus, d'environ 1 700 €. Étant boursière sur critères sociaux, j'ai également reçu l'aide à la mobilité internationale du ministère, en deux mensualités de 400 €. Sans ces aides, je n'aurais certainement pas pu faire cette expérience, qui a été extrêmement enrichissante. Je me suis adaptée à de nouvelles méthodes de travail, à de nouvelles cultures. Ça m'a apporté beaucoup d'un point de vue humain aussi. J'étais réservée. J'ai dû m'ouvrir aux autres. C'est grâce à cela que maintenant je suis plus à l'aise dans mes présentations orales. J'ai, en outre, bénéficié d'un très bon accompagnement : par le service des relations internationales pour les démarches en amont, et durant mon séjour par deux coordinateurs, en France et en Angleterre. »

DES CAMPUS INTERCULTURELS

Même si vous ne partez pas hors frontières, vous pouvez bénéficier, dans beaucoup d'universités, d'un environnement multiculturel, très stimulant intellectuellement. L'Hexagone est classé troisième pays d'accueil des étudiants étrangers selon l'UNESCO, derrière les États-Unis et le Royaume-Uni. Actuellement, 300 000 étudiants étrangers sont accueillis sur les campus. Certaines universités, comme Paris 8-Vincennes-Saint-Denis, brassent plus de 150 nationalités.

Génération Erasmus+

Erasmus+ est le premier grand programme européen de mobilité. Il permet d'effectuer un séjour d'études ou un stage de deux à douze mois dans l'un des 28 pays de l'Union européenne ou l'un des 5 pays associés, par exemple l'Islande ou la Turquie, mais aussi dans un pays partenaire, y compris hors Europe. Une mobilité effectuée dans ce cadre présente de nombreux avantages : pas de frais de scolarité supplémentaires, des examens validés sous forme de crédits ECTS, une allocation financière.
Vous pouvez aussi suivre un master Erasmus Mundus ou un doctorat Erasmus Mundus comportant des périodes de mobilité avec des séjours dans deux ou trois des universités co-organisatrices de ces formations. Et ainsi décrocher un diplôme double, multiple ou conjoint.

À chacun sa formule hors Europe

Vous pouvez cibler des doubles diplômes proposés par votre établissement hors Europe, qui permettent, à l'issue d'un seul cursus, de décrocher aussi le diplôme de l'université partenaire. Ou bien opter pour une formation qui comporte une partie d'études à l'étranger. C'est le cas de nombreuses bilicences, en particulier dans le domaine du droit international. Vous pouvez ainsi, en partageant vos études entre votre université française et une université étrangère, développer vos connaissances du droit français et celles du droit du pays étranger (anglais, espagnol, allemand, italien...) et viser ensuite, par exemple, une carrière d'avocat international.
La possibilité de faire une année de césure offre une autre opportunité de partir. L'expérience ne sera plus considérée comme une rupture de parcours et garantira le maintien de votre statut d'étudiant.

Des coups de pouce financiers

Le séjour vous sera bénéfique à tout point de vue : apprentissage de la langue, découverte d'une autre culture et de l'autonomie, ouverture d'esprit et plus grande confiance en soi… Des atouts qui peuvent aussi s'avérer déterminants sur le plan professionnel. D'où la mise en place d'accompagnements spécifiques et l'octroi d'aides financières pour vous permettre de vivre cette expérience. Un étudiant Erasmus, par exemple, bénéficie d'une bourse mensuelle moyenne d'environ 200 € pour une mobilité d'études, et de 350 € pour un stage. Elle peut être cumulée avec l'aide à la mobilité internationale, fixée à 400 € par mois et destinée aux étudiants boursiers ou bénéficiant d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques, ou avec l'aide au mérite. D'autres aides peuvent être versées par les universités, les collectivités territoriales ou encore les pays d'accueil.

Un accompagnement sur-mesure

Pour connaître les établissements partenaires de votre université, régler vos problèmes de logement, de couverture sociale, de visas... renseignez-vous auprès du service des relations internationales de votre université. Celui-ci pourra vous accompagner dans l'ensemble de votre projet.

ERASMUS+ C'EST :

36 757 jeunes Français qui ont bénéficié du programme depuis sa création

90 % des jeunes partis en Eramus recommandent le programme

Source : étude d'impact d'Erasmus 2014

DES RESSOURCES POUR PRATIQUER LES LANGUES

Dans certains établissements, vous pourrez suivre des cours spécifiques pour vous préparer à des tests officiels d'évaluation, comme le TOEFL (Test of English as a Foreign Language) ou le TOEIC (Test of English for International Communication). Des centres de ressources en langues proposent aussi des cours du soir, un accès à des supports d'apprentissage numériques ou multimédia, des ateliers de conversation en langues étrangères, vous donnent la possibilité d'échanger avec un tuteur étranger... Vous pouvez aussi pratiquer la langue de votre destination via une plateforme mise en ligne par **Erasmus+**.

À consulter sur http://ec.europa.eu/programmes/

Il et elle en parle

© Cédric Martigny pour L'Etudiant

FABIEN SCHEPENS est en master 2 économie et conseil en TIC et e-business à l'université de Rennes 1. Après son master 1, il a effectué une année de césure encadrée par son établissement, au sein d'une start-up berlinoise.

« J'avais déjà fait un échange Erasmus en licence 3 en Finlande et, à peine revenu, j'avais envie de repartir. Ce stage de longue durée m'a permis d'acquérir de l'autonomie dans le travail, de progresser en anglais et en allemand, d'avoir un aperçu général de la stratégie du web marketing. J'ai aussi eu le temps de développer des projets. Cela a été une expérience très positive. Et très riche sur le plan humain, en particulier parce que j'ai travaillé en milieu multiculturel. L'année de césure nous permet de rester inscrit dans notre établissement, d'être couvert par une convention de stage, de prétendre à des bourses en plus d'être accompagné à la mobilité via un enseignant-référent et des formations. »

InfosPlus

UNE CARTE ÉTUDIANTE EUROPÉENNE

Le ministère prévoit la création d'une carte étudiante européenne pour la rentrée 2016. Sur simple présentation de cette carte, les étudiants pourront bénéficier des mêmes services que dans leur établissement d'origine lors d'une mobilité Erasmus+.

Handicap : l'Universi té vous accompagne

Il et elle en parle

©Aimée Thirion pour l'Etudiant

MAËL LERAY est en licence 2 langues littératures, civilisations étrangères et régionales, parcours anglais, à l'université de Valenciennes. Il souffre d'un handicap moteur et se déplace en fauteuil roulant. À ce titre, il bénéficie d'aménagements pédagogiques pour suivre ses études.

« Je bénéficie d'abord d'aménagements durant les examens : une secrétaire retranscrit ce que je lui dicte, je suis dans une salle à part et je bénéficie d'un tiers temps supplémentaire. Pour les cours, j'ai droit à une tutrice qui m'aide à compléter la saisie des cours sur mon ordinateur. Pour le reste, je me débrouille tout seul. Je vis d'ailleurs en résidence universitaire dans un appartement aménagé. Ces aides sont particulièrement importantes. D'autant que le passage du lycée, où j'étais totalement encadré par une auxiliaire de vie scolaire, à l'université constitue un grand changement. Et si je n'étais pas allé à l'université, je n'aurais pas pu acquérir une vraie autonomie même dans la vie de tous les jours. Je vais seul en centre-ville, je prends le tramway, je me déplace sur le campus... je vis ma vie ! »

UN ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION

Le BAIP (bureau d'aide à l'insertion professionnelle) de votre établissement pourra, en collaboration avec la structure handicap, vous accompagner pour votre projet professionnel. Il vous guidera aussi vers des secteurs et entreprises qui ont une politique de recrutement à destination des personnes en situation de handicap. Vous pourrez aussi vous y informer de vos droits au sein de l'entreprise. Certaines associations peuvent aussi être sources d'informations et de conseils.

Des structures et des personnes

Chaque université dispose maintenant d'une structure ou d'une mission handicap. Elles sont animées par des personnes chargées de l'accueil des étudiants handicapés et de la coordination des différentes actions menées en votre faveur. Ce sont vos interlocuteurs privilégiés en cas de difficultés.

Des aménagements pour faciliter vos études

En début d'année universitaire, vous pourrez bénéficier d'un échange confidentiel avec les services de médecine préventive afin d'évaluer vos besoins. La structure handicap vous proposera ensuite, en concertation avec les équipes pédagogiques et en fonction de la formation choisie, les aménagements nécessaires au bon déroulement de vos études. Elle se chargera ensuite de la mise en place de ces aides qui constituent le PAEH (plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé).
Ces aides peuvent aller de l'aménagement de l'emploi du temps à l'étalement d'une ou plusieurs UE (unités d'enseignement) sur plusieurs semestres, ou d'une année d'études sur deux ans. Du côté de l'aide pédagogique, cela peut être du tutorat, un accompagnement individuel (interprète LSF, secrétaire d'examen…), la possibilité, durant les examens, de composer dans une salle à part, des sujets adaptés… Du matériel spécifique peut aussi être mis à disposition (ordinateur avec logiciel adapté, photocopies gratuites…). Mais si vous avez besoin de matériel personnel, il est important d'effectuer une demande de prestation de compensation auprès de votre MDPH (maison départementale des personnes handicapées), afin d'acquérir celui-ci au plus tôt.
Les procédures de demande et de décision des PAEH étant définies par chaque établissement, il est important de vous renseigner pour bénéficier des aménagements dès le début de votre parcours.

Des aménagements pour la vie quotidienne

Les CROUS (centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires) disposent de logements spécialement aménagés pour les personnes handicapées et de chambres ou logements accessibles. La liste de ces logements est disponible auprès de chaque CROUS.
De nombreux restaurants universitaires ont aussi été rénovés pour en faciliter l'accès.

Anticipez votre choix d'université selon vos besoins

Pour que la transition entre le secondaire et le supérieur se passe bien, prenez contact, dès le mois de janvier, avec les structures handicap des universités et rendez-vous aux journées portes ouvertes. Ces échanges sont essentiels et vous permettront d'ordonner plus facilement vos vœux lors de la procédure APB.

LE HANDICAP À L'UNIVERSITÉ, C'EST :

18 200 étudiants en situation de handicap

12 000 étudiants bénéficiant d'un accompagnement spécifique

14 % de plus d'étudiants en situation de handicap qui rentrent chaque année à l'université

ET POURQUOI PAS UN DOCTORAT ?

Des contrats doctoraux handicap sont proposés à des étudiants handicapés porteurs d'un projet de thèse et reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Ces contrats dédiés visent à inciter les étudiants handicapés à poursuivre leurs cursus au plus haut niveau. Chaque année, le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lance une campagne pour recruter des candidats. Renseignez-vous suffisamment tôt sur la date de dépôt des dossiers. En 2015, 25 étudiants ont pu décrocher ce contrat.

Il et elle en parle

AUDREY BOULFROY est titulaire d'une licence en sciences sociales de l'université Lille 3. Elle œuvre au sein de l'association Lille métropole, arts et culture, avec des personnes en situation de handicap ; elle est elle-même handicapée moteur en fauteuil roulant.

© Starting Block

« J'ai choisi Lille 3 parce que je voulais rester dans la région. C'est une université très engagée dans l'accès aux études des handicapés. Je n'ai jamais rencontré de problème pour me rendre dans une salle. Je me suis aussi investie au sein de l'association Université avenir handicap, qui œuvre pour faciliter la vie des étudiants en situation de handicap. J'ai pu me constituer un réseau d'amis, ce qui était indispensable pour me sentir bien à l'université. Concernant le logement, j'ai d'abord bénéficié d'un appartement thérapeutique dans un IEM (institut d'éducation motrice). Ensuite, après avoir rempli un dossier au CROUS, qui a recensé mes besoins avec l'aide d'une assistante sociale, j'ai obtenu un T1 bis en résidence universitaire, un rez-de-chaussée avec tous les aménagements nécessaires à mon fauteuil. »

InfosPlus

TOUT SAVOIR AVEC HANDI-U

Le site du ministère www.handi-u.fr présente les aménagements (conditions d'accessibilité, d'accueil et d'accompagnement) qui existent dans chaque établissement et recense les structures handicap et les noms des responsables d'accueil. Le site donne aussi des informations sur le recrutement et le maintien dans l'emploi.

OSEZ L'INTERNATIONAL

Ne vous censurez pas si vous souhaitez effectuer un séjour d'études ou un stage à l'étranger. Les programmes vous sont aussi ouverts. De plus, le montant de la bourse Erasmus est majoré et des aides spécifiques à la mobilité internationale sont proposées. Mettez-vous en contact dès que possible avec le service des relations internationales.

Le calendrier APB 2016
www.admission-postbac.fr

Aujourd'hui, la majorité des inscriptions en première année d'études supérieures se fait via un site unique : www.admission-postbac.fr. Il est ouvert du 1er décembre 2015 au 15 septembre 2016. Vous pouvez, dès l'ouverture, vous informer sur les formations. Pour s'inscrire, il faut attendre le 20 janvier.
Attention : après le 20 mars, il n'est plus possible d'ajouter de nouvelles formations ; en revanche, il est possible d'en changer l'ordre de préférence jusqu'au 31 mai.

ADMISSION POST BAC

Décembre 2015

Ouverture du site APB (Admission Post-Bac)
le 1er décembre 2015

Janvier 2016
Février
Mars
Avril

Inscription et saisie des vœux de poursuite d'études
20 janvier ▸ 20 mars

Confirmation des vœux
Constitution et envoi des dossiers
▸ Jusqu'au 2 avril

Classement des vœux
▸ 20 janvier au 31 mai

Mai

Juin
Juillet

Phases d'admission : consultation et réponse des candidats
Phase 1
du 8 juin (14h) au 13 juin (14h)
Phase 2
du 23 juin (14h) au 28 juin (14h)
Phase 3
du 14 juillet (14h) au 19 juillet (14h)

Procédure complémentaire
Formulation des vœux :
▸ du 24 juin (14h) au 9 septembre (minuit)
Réponse des candidats :
▸ au plus tard le 15 septembre (minuit)

Août

Inscription administrative
▸ juillet à septembre selon les établissements

Septembre

Fermeture du site APB
le 15 septembre 2016